

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

### AUGMENTATION DE CAPITAL REUSSIE DE L'AKARA SWISS DIVERSITY PROPERTY FUND PK

**Zoug, le 27 mai 2021 – Akara Funds AG a réalisé la septième augmentation de capital de l'Akara Diversity PK (Akara Swiss Diversity Property Fund PK). Le fonds recevra environ 143,08 millions de francs. L'Akara Diversity PK suit une politique de diversification et accueille 24 investisseurs supplémentaires.**

#### RÉSULTAT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Grâce à la septième augmentation de capital du fonds immobilier lancé en octobre 2016, le fonds recevra environ 143,08 millions de francs. Le prix d'émission se situait à 1131 francs (nets) par part. 1155 549 actions sont désormais en circulation, réparties sur un total de 123 investisseurs. Les trois plus grands investisseurs détiennent environ 40 %, les cinq plus grands autour de 51 % et les dix plus grands près de 65 %.

Karl Theiler, CEO d'Akara Funds AG, commente le résultat de la souscription : « La forte réponse des investisseurs désireux d'investir dans l'Akara Diversity PK nous conforte dans notre stratégie de placement. Malheureusement, nous n'avons pas été en mesure de servir tous les investisseurs dans la mesure souhaitée. Nous sommes confiants de pouvoir offrir une nouvelle opportunité d'investissement au quatrième trimestre 2021. »

Les nouvelles actions seront libérées le 25 juin 2021. Le produit de l'émission sera utilisé, d'une part, pour financer les projets immobiliers à venir et, d'autre part, pour investir dans des valeurs immobilières dans toute la Suisse dans le cadre de la politique de placement du fonds.

#### AKARA DIVERSITY PK

L'Akara Diversity PK est proposé aux institutions de prévoyance domiciliées en Suisse et exonérées d'impôts ainsi qu'aux caisses d'assurances sociales et de compensation. Sont également autorisés en tant qu'investisseurs les fonds de placement, dans la mesure où leur cercle d'investisseurs se compose exclusivement des institutions exonérées d'impôts et domiciliées en Suisse mentionnées. L'évaluation des actions repose sur la VNI, ce qui signifie que ni les agios ni les disagios ne peuvent se former et que la volatilité est réduite. Les investissements sont réalisés dans des biens existants ainsi que dans des projets de développement et de construction, à vocation résidentielle et commerciale dans toute la Suisse. Nous nous efforçons d'offrir une distribution constante et attrayante de dividendes, un potentiel d'augmentation de valeur à long terme et une large diversification. Les biens immobiliers sont surtout détenus directement.

## CONTACT

Patricia Neupert  
Responsable Ventes et marketing  
Alpenstrasse 15  
6300 Zoug  
neupert@akara.ch  
Tél. +41 41 500 75 91

Karl Theiler  
PDG  
Alpenstrasse 15  
6300 Zoug  
theiler@akara.ch  
Tél. +41 41 500 75 73

## AKARA

Akara est le tout nouveau fournisseur de fonds immobiliers solides et axés sur la croissance, de services de gestion stratégique de portefeuille/d'actifs et de services immobiliers complets sur mesure pour les investisseurs institutionnels et privés. La société :

- optimise les rendements pour un risque défini,
- crée de la valeur via des biens immobiliers,
- génère des rendements constants et durables,
- applique des principes éprouvés en toute conscience des coûts et de manière innovante,
- est transparente, indépendante, intègre, efficace et avant-gardiste.

Grâce à des structures réglementées mais allégées, des experts reconnus mettent leur savoir-faire à la disposition des clients : l'Akara Diversity PK, lancé en octobre 2016, est ouvert aux institutions de prévoyance, exonéré d'impôts et basé sur la VNI. Au 31 décembre 2020, il représentait une fortune totale d'environ 1 637 millions de CHF, avec un rendement des placements s'établissant à 6,19 %.

Créée en 2016 par des spécialistes de l'immobilier indépendants dotés d'une vaste expérience des fonds, Akara, domiciliée à Baar, est présente dans toute la Suisse. [www.akara.ch](http://www.akara.ch)

---

## CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce communiqué n'est pas un prospectus au sens du Code des obligations suisse ou de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux. Les décisions de placement ne doivent être prises que sur la base du prospectus d'émission qui reste à publier. Par ailleurs, ce communiqué n'est pas destiné à être distribué hors de Suisse et ne constitue pas une offre.